

Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

Etablissement public

1 avenue Général Hoche

81012 Albi cedex 9

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

Etablissement public

1 avenue Général Hoche

81012 Albi cedex 9

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'établissement public Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la commission des finances le 16 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la commission des finances arrêté le 16 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission des finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

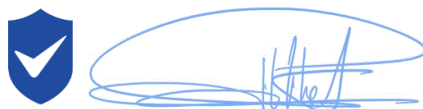
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 22 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Etienne ALIBERT, consisting of a shield-shaped logo with a checkmark on the left and a stylized, cursive signature on the right.

Etienne ALIBERT

Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

1 avenue du Général Hoche
81012 Albi Cedex 9

BILAN et COMPTES DE RESULTAT au 31 décembre 2019

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

BILAN AU 31/12/2019
 n° siret : 18 810 001 000 050
 Code API 9411 Z

Durée de l'exercice 12 mois
 Durée de l'exercice précédent 12 mois

ACTIF	exercice 2019 : 01.01.19 - 31.12.19			2018
	BRUT	amortissements et provisions	NET	bilan d'ouverture NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences	284 650,12	268 257,69	16 392,43	21 605,08
Immobilisations incorporelles en cours	0,00		0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 711 074,29	15 317,98	1 695 756,31	1 696 392,19
Constructions	15 290 319,64	9 213 124,30	6 077 195,34	6 207 562,56
Installations tech. mat. outil. industriel	730 314,06	511 986,63	218 327,43	226 766,36
Autres	3 896 726,74	2 958 505,23	938 221,51	992 457,74
Immob. Corporelles en cours	167 750,00		167 750,00	21 713,55
Avances et acomptes versés sur commandes	8 666 255,90		8 666 255,90	8 666 255,90
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	838 322,46	56 000,00	782 322,46	838 322,46
Créances rattachée à des participations	640 000,00		640 000,00	645 625,60
Autres titres immobilisés	1 336 707,23	157 602,52	1 179 104,71	977 233,67
Prêts (1)	1 060 000,00		1 060 000,00	330 019,78
autres immobilisations financières	10 868,69		10 868,69	10 294,26
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 632 989,13	13 180 794,35	21 452 194,78	20 634 249,15
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Stocks de terrains non aménagés	648,88	648,88	0,00	0,00
Stocks de terrains aménagés			0,00	0,00
Marchandises	1 177,02		1 177,02	1 238,30
CREANCES D'EXPLOITATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	135,00		135,00	0,00
Créances clients et comptes rattachés	3 059 059,07	39 186,81	3 019 872,26	3 552 037,08
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres	609 525,36	201 180,00	408 345,36	712 493,50
Créances diverses	471 304,18		471 304,18	748 936,42
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	118 174,62	0,00	118 174,62	117 843,35
DISPONIBILITES	2 566 540,46		2 566 540,46	1 699 284,05
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	51 280,68		51 280,68	809 943,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 877 845,27	241 015,69	6 636 829,58	7 641 776,65
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES A ETALER	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF	41 510 834,40	13 421 810,04	28 089 024,36	28 276 025,80

BILAN AU 31/12/2019
 n° siret : 130 012 784 00018
 Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice 12 mois
 Durée de l'exercice précédent 12 mois

PASSIF	Exercice 2019 01/01/19-31/12/19	Exercice 2018 01/01/18-31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	10 827 286,08	9 986 261,33
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		-90 227,97
RESULTAT DE L'EXERCICE	444 154,59	931 252,72
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 767 869,76	1 905 499,93
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 039 310,43	12 732 786,01
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT	8 666 255,90	8 666 255,90
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	8 666 255,90	8 666 255,90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	51 817,37	51 817,37
PROVISIONS POUR CHARGES	4 236 660,71	3 463 532,20
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	4 288 478,08	3 515 349,57
DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (1)	393 486,67	298 724,24
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	27 480,96	10 718,96
AVANCES & ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	7 952,17	51 254,07
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHEES	739 627,89	1 389 205,04
DETTES FISCALES ET SOCIALES (2)	262 215,68	267 921,35
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACH.	57 100,24	0,00
DETTES FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES)	0,00	0,00
AUTRES DETTES	464 580,65	531 170,76
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	142 535,69	812 639,90
TOTAL DETTES	2 094 979,95	3 361 634,32
TOTAL PASSIF	28 089 024,36	28 276 025,80

(1) dont intérêts courus sur emprunts
 dont soldes créditeurs de banque

0,00	0,00
167 429,69	0,00

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019
n° siret : 130 012 784 00018
Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

CHARGES	EXERCICE 2018 01/01/18-31/12/18	EXERCICE 2019 01/01/19-31/12/19
CHARGES D'EXPLOITATION		
Parts contributives		
Achats de marchandises	9 480,91	10 353,32
Achats de matière premières	428,80	61,28
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	416,09	302,12
Autres achats et charges externes	7 817 572,77	6 609 307,63
Impôts, taxes et versements assimilés	301 115,37	305 866,27
Salaires et traitements	494 952,13	493 430,30
Charges sociales	235 553,45	257 803,45
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	762 487,02	846 192,68
Dotations aux provisions sur immobilisations	103 640,65	
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	27 684,77	29 834,74
Dotations aux provisions pour risques et charges	153 158,43	224 053,51
Autres charges	3 143 401,37	1 513 366,08
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	13 049 891,76	10 290 571,38
Quotes-parts de resultat s/opérations	489 708,84	308 589,86
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions	73 045,00	120 702,00
Intérêts et charges assimilées	6 108,50	4 806,06
Différences négatives de change	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	79 153,50	125 508,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (1)	62 018,01	29 147,49
Sur opérations en capital (2)	176 146,96	212 706,21
Dotations aux amortissements et aux provisions	105 904,00	706 800,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	344 068,97	948 653,70
IMPOTS SUR LES SOCIETES	-14 217,00	66 680,00
TOTAL DES CHARGES	13 948 606,07	11 740 003,00
SOLDE CREDITEUR (BENEFICE)	931 252,72	444 154,59
TOTAL GENERAL	14 879 858,79	12 184 157,59
(1) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(2) dont valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles	4 041,56	
Immobilisations corporelles	172 105,40	592,25
Immobilisations financières		205 421,96

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

n° siret : 130 012 784 00018

Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice

12 mois

Durée de l'exercice précédent

12 mois

PRODUITS	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
	01/01/18-31/12/18	01/01/19-31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
TFC	4 115 472,00	3 867 070,00
Ventes de marchandises	102 526,99	121 382,58
Production vendue Biens et Services	4 827 723,51	4 055 423,95
<i>Chiffre d'affaires net</i>	4 930 250,50	4 176 806,53
Production stockée		
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	4 057 989,07	2 595 794,16
Reprises sur amortissements et provisions & transferts Ch (1)	658 620,00	179 240,40
Autres produits	33 122,68	20 630,20
Transfert de charges	185 873,97	624 659,03
Autres produits d'exploitation	4 935 605,72	3 420 323,79
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	13 981 328,22	11 464 200,32
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	5 625,60	4 812,80
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	304,98	5 240,06
Reprises sur provisions et transferts de charges (1)	52 470,45	77 995,00
Autres intérêts et produits assimilés	16 470,01	6 982,75
Différences positives de change	0,35	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	58,00	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	74 929,39	95 030,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (1)	244 230,76	244 866,73
Sur opérations en capital (2)	579 370,42	355 059,93
Reprise sur prov et transfert de charges	0,00	25 000,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	823 601,18	624 926,66
TOTAL DES PRODUITS	14 879 858,79	12 184 157,59
Solde débiteur perte	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	14 879 858,79	12 184 157,59
(1) transfert de charges		
(2) dont prix de cession des éléments d'actif immobilisations incorporelles		550,30
immobilisations corporelles	406 450,50	194 436,63
immobilisations financières		
dont quote part des subventions d'investissements reprises	172 920,42	154 574,71

Sommaire

1. Evènements significatifs de la période	p 2
2. Principes, règles et méthodes comptables	p 3
3. Informations relatives au bilan	p 4 et suivantes

Notes sur le bilan

Note N° 1 ETAT DES ECHEANCES ET DES CREANCES

Note N° 2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Note N° 3 VARIATION DES PROVISIONS

Note N°4 VARIATION DES EMPRUNTS

Note N°5 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Note N°6 CHARGES A PAYER (incluses dans les postes du bilan)

Note N°7 PRODUITS A RECEVOIR (inclus dans les postes du bilan)

Note N°8 VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Note N°9 VARIATION DES AMORTISSEMENTS (hors provisions)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1.1 Evènements de la période

En 2019, la TFC a été diminué de 248 402.00 € par rapport à 2018 avec un montant de 3 867 070 €.

D'autre part, conformément à la notification signée du Président de la Région Midi-Pyrénées, il avait été comptabilisé un produit à recevoir de 276 960 € de TFC en 2015, dont 5 294 € perçu en avril 2016. Ce montant devant être perçu, au fur et à mesure des versements de la DGE, par mesure de prudence, CCI France avait décidé la provision à 100% de ce montant soit 271 666 € en compte provision pour dépréciation débiteur divers au 31 décembre 2015.

En 2016 76 261€ ont été perçus, en 2017 la CCI a perçu un complément de 44 231 € en 2018 le montant perçu a été de 74 994 €.

La provision est donc 76 180 € au 31/12/2019.

Depuis 2018, le CFA IFA 81 est régionalisé. En 2018, le résultat du CFA a été reversé à la CCI par l'intermédiaire de la TFC. En 2019, la CCI de Région a versé une subvention de 300 174 .87 € correspondant au résultat du CFA IFA81 pour 2019.

En parallèle, la CCI du TARN a mis à disposition du CFAR Sud Formation, le bâtiment de Cantepau moyennant une compensation financière qui doit faire l'objet d'un bail de location toujours en cours de finalisation à la date d'arrêté. Cette compensation financière a été comptabilisé en factures à établir pour un montant de 374 000 € correspondant aux exercices 2018 & 2019.

Depuis 2018, le bâtiment Cantepau est loué à IN&MA et au CFA Régional. De ce fait, en 2018 le bâtiment a été transféré comptablement du service formation au service divers du fait du changement de destination de celui-ci conformément au décret 1.1.1.1 de mars 1992 qui fixe les règles comptables applicables aux CCI.

La CCI du TARN a informé par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 27/05/2019 le Conseil Régional et la Caisse des dépôts et consignation du changement d'utilisation du bâtiment Cantepau subventionné.

La CCI reste en attente de la réponse écrite du Conseil Régional et la Caisse des dépôts et consignation validant le respect des engagements découlant de la convention du 10/06/2014 signée entre la CCI du Tarn et la Région Midi-Pyrénées.

Lors de l'Assemblée Générale du 25/11/2019, la CCI a approuvé l'apport en compte courant de 330 000 € à l'EESC IN&MA dans le cadre du projet de construction d'un nouveau bâtiment devant être financé par un crédit-bail, l'apport de 330 000 € a pour but de participer au premier loyer.

Suite à la décision de bureau de la CCI du TARN du 20/12/2019, la CCI du Tarn a versé 700 000 € au fonds de soutien Régional aux CCI d'Occitanie. Cette décision a

été entérinée par la Commission des finances du 03/02/2020 et a été approuvée par l'assemblée générale de la CCI du Tarn du 14/04/2020.

1.2 Evènements post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

La CCI a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, la CCI n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Nominalisme
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Importance relative
- Non-compensation
- Bonne information
- Prééminence de la réalité sur l'apparence
- Intangibilité du bilan d'ouverture de l'exercice

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les comptes ont été arrêté par La Commission des Finances du 16 juin 2020.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels acquis par la CCI TARN. Ils sont amortis linéairement sur une durée maximale de 5 ans (taux de 20%).

3.1.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement économique dont les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Ens. immobilier :		
Construction	L	3 à 31 ans
Matériels et outillages	L	1 à 10 ans
Agenc. Et install. diverses	L	4 à 30 ans
Matériel de transport	L	1 à 5 ans
Matériel de bureau	L	1 à 10 ans
Matériels informatiques	L	1 à 10 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'usage selon le ou les critères les plus appropriés : quote-part de situation nette, valeur de rendement, valeur comparable. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. En raison du respect du principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Pour l'exercice 2019, les dépréciations suivantes sont constatées :

- Dépréciation des FCP BNP & Société générale : 48 080 €
- Dépréciation des titres Tarn Capital Investissement à 74.47% soit : 69 636€
- Dépréciation des titres Eever'Hy'Pole : 28 824 €
- Dépréciation des titres STIVE : 10 899 €
- Dépréciation des titres EESC IN&MA : 56 000 €

3.1.4 Stocks de terrains :

Les terrains sont enregistrés au prix de revient.
A la clôture de l'exercice, Les stocks sont évalués en fonction de leur valeur vénale. En cas de valeur inférieure, une provision pour dépréciation est constatée. Les plus-values potentielles ne sont pas constatées par respect du principe de prudence.

3.1.5 Créances Clients et comptes rattachées

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses sont déterminées lorsque la CCI TARN a connaissance d'un risque de non recouvrement. Dès qu'un risque est identifié, la CCI TARN constate une provision pour dépréciation à hauteur du risque estimé.

3.1.6 Valeurs mobilières de placement.

Les titres sont enregistrés individuellement à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'inventaire : valeur de rachat. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. En raison du respect du principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

3.2. Passif

3.2.1 Subventions : 1 767 869,76 €

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du centre de formation de Cantepau, la CCI TARN a été subventionnée par l'Etat à hauteur de 1 000 000 € et le Conseil Régional à hauteur de 900 000 €. Cette subvention est reprise au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées.

3.2.2 Provisions pour risques : (cf note N°3) 51 817.37 €

- Provision sociale IFTH : 27 895.67 €
- Provision concernant le personnel de la CCI Région (anciennement personnel CCI du TARN) parti dans le cadre de la CCART : 23 921.70 €.

3.2.3 Provisions pour charges : (cf note N°3) 4 236 660.71 €

Provisions à caractère social	1 303 675.71 €
Provision pour gros entretien	2 932 985.00 €
Total provisions pour charges	4 236 660.71 €

a) Provisions à caractère social :

Ces provisions correspondent aux engagements sociaux pris par la CCI TARN, ces engagements concernent la dette de la CCI TARN vis-à-vis de son personnel et également vis-à-vis de la CCI de Région pour le personnel statutaire transféré. Elles se décomposent de la manière suivante :

Provision CMAC pour chômage	77 821 €
IFC (Indemnité fin de carrière) Personnel Transféré	550 975 €
IFC (Indemnité fin de carrière) Personnel CCI TARN	66 226 €
Allocation d'ancienneté Personnel Transféré	93 301 €
Provision pour CCART 5%	102 907 €
Provision pour CCART personnel spécifique	381 844 €
Provision retraite IFTH	30 601 €
	<u>1 303 675 €</u>

- La provision CMAC pour chômage est la conséquence de la dissolution de la CMAC qui ne pouvait plus faire face aux indemnités de chômage qu'elle devait régler. Les CCI sont maintenant tenues de payer les indemnités éventuelles pour les salariés dont elles sont séparées. Ce montant est de 77 821 € pour la CCI du TARN.

- Provisions pour indemnité de fin de carrière pour les personnels transférés : 550 975 €

Pour le calcul de l'IFC il a été décidé de maintenir l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié hors plan de sauvegarde de l'emploi, et donc soumis à cotisation sociale, la méthode utilisée est la méthode préférentielle préconisée par le CNC (Conseil national de la Comptabilité).

Cette indemnité de fin de carrière est l'indemnité calculée individuellement qui sera versée au personnel lors de son départ à la retraite.

Cela concerne le personnel en poste actuellement

Cette indemnité est variable en fonction de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise et de leur rémunération estimée (évolution estimée 1% / an)

C'est le règlement intérieur qui définit cette indemnité.

Ceux sont des droits acquis, pondérés à partir de la table de mortalité INSEE F 2011-2013 et par le turnover en fonction de la tranche d'âge (0% à 6%), actualisé au taux de 0.8% au 31/12/2019

L'âge de départ à la retraite retenu est 65 ans pour les cadres et pour les employés.

Provisions pour indemnité de fin de carrière personnel aéroport : 66 226 €

Pour le calcul de l'IFC il a été décidé de maintenir l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié hors plan de sauvegarde de l'emploi, et donc soumis à cotisation sociale, la méthode utilisée est la méthode préférentielle préconisée par le CNC (Conseil national de la Comptabilité).

Cette indemnité de fin de carrière est l'indemnité calculée individuellement qui sera versée au personnel lors de son départ à la retraite.

Cela concerne le personnel en poste actuellement

Cette indemnité est variable en fonction de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise et de leur rémunération estimée (évolution estimée 1.5% / an)

C'est la convention CCNTA-PS qui définit cette indemnité.

Ceux sont des droits acquis, pondérés à partir de la table de mortalité INSEE 2018 et par le turnover en fonction de la tranche d'âge (cadre : 0.9% ; employé : 0.9%), actualisé au taux de 0.8% au 31/12/2019.

L'âge de départ à la retraite retenu est 62 ans pour les cadres et 62 ans pour les employés.

- Provision pour allocation d'ancienneté : 93 301 €

C'est le règlement intérieur qui définit cette indemnité.

- Provision du dispositif Cessation d'un Commun Accord de la Relation de Travail

Suite au nouveau plan emploi consulaire du 7 décembre 2015 fixant les modalités de départ des collaborateurs titulaires de la CCI, une provision a été calculée faisant référence à 2 types de publics différents.

Le montant de cette provision s'élève à 484 751 €.

b) Provisions pour gros entretien : 2 932 985 €

- Provision pour remise en état : 804 055 €

Cette provision correspond à la provision pour réfection de la piste de l'aéroport.

- Provisions pour réhabilitations : 2 128 930 €

- Une provision de : 1 422 130 €

Correspond à l'expertise confiée à un architecte en 2013, pour évaluer les travaux de remise en état de l'ensemble du patrimoine de la CCI TARN. L'étude fait ressortir la nécessité de réaliser des travaux, sur les différents sites, pour une période de 2014 à 2024.

La CCI TARN a opté pour la méthode de comptabilisation des travaux de réhabilitation des bâtiments (identifiés par l'expert), faisant l'objet d'un programme pluriannuel sous forme de provision pour gros entretien. Cette provision est établie sur la base d'un plan pluriannuel qui couvre une période de 3 ans.

Chaque année la provision fait l'objet d'une mise à jour :

- reprise de la quote-part des dépenses prévues pour l'exercice clos réalisées ou non
- dotation correspondant à la mise à jour du plan pluriannuel

- Provision pour mise aux normes : 706 800 €
L'acquisition du bâtiment de Rochegude, pour étendre le centre de formation, nécessite des travaux de mises en conformité pour PMR estimés par une expertise d'architecte.

3.3. Actif & Passif

Dans le cadre de la concession du syndicat mixte de l'aéroport, en tant que gestionnaire, les investissements de l'aéroport figurent à l'actif et au passif pour un montant de 8 666 255.90 €.

NOTES SUR LE BILAN AU 31/12/2019

n° siret : 13001278400018
Code APE 9411 Z

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

Note N° 1

ETAT DES ECHEANCES ET DES CREANCES			
	Totaux	à - d'un an	à + 1 an
Prêts	1 060 000,00	0,00	1 060 000,00
Autres immobilisations financières	10 868,69		10 868,69
Avances et acompte	0,00		
Créances clients et comptes rattachés	3 059 059,07	3 059 059,07	
Fournisseurs, avoirs	0,00		
Personnel, avances et acomptes	0,00		
Etat, et autres collectivités publiques	609 525,36	609 525,36	
Autre	609 525,36	609 525,36	
Créance diverse	471 304,18	471 304,18	
Charges constatées d'avance	51 280,68	51 280,68	
Totaux	5 262 037,98	4 191 169,29	1 070 868,69

Note N°2

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					
	Bilan au 01/01/2019	Changement de méthode	Affectation de résultat	Autres	Bilan au 31/12/2019
Patrimoines	9 986 261,33		931 252,72	-90 227,97	10 827 286,08
Réserves	0,00				0,00
Report à nouveau à l'ouverture	-90 227,97			90 227,97	0,00
Report à nouveau	0,00				0,00
Résultat de l'exercice	931 252,72		-931 252,72		444 154,59
Subvention d'investissement	1 905 499,93			-137 630,17	1 767 869,76
Totaux	12 732 786,01	0,00	0,00	-137 630,17	13 039 310,43

n° siret: 13001278400018
Code AI 9411 Z

12 mois
12 mois

Note N° 3

VARIATION DES PROVISIONS				
	Bilan au 01/01/2019	Accroissement	Diminution	Bilan au 31/12/2019
Provisions pour risques	51 817,37	0,00	0,00	51 817,37
Provision pour litiges	0,00			0,00
Provisions fonds structurant IFTH	27 895,67			27 895,67
Provision CCART Région	23 921,70			23 921,70
Autres provisions pour risque	0,00			0,00
Provisions pour charges	3 463 532,20	930 853,51	157 725,00	4 236 660,71
Provisions pour charges sociales	1 229 067,20	208 153,51	133 545,00	1 303 675,71
Provision IFC PERSONNEL MAD REGION	586 022,00		35 047,00	550 975,00
Provision IFC PERSONNEL TARN	34 667,00	31 559,00		66 226,00
Provision ALLOC ANCIENNT P.MAD REGION	111 335,00		18 034,00	93 301,00
Provision ALLOC ANCIENNT P. TARN				0,00
Provision CCART	361 922,20	175 210,51	52 381,00	484 751,71
Provision retraite IFTH	29 217,00	1 384,00		30 601,00
Provision CMAC Région	105 904,00		28 083,00	77 821,00
Provisions pour charges fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour impôts	0,00		0,00	0,00
Provision pour impôt suite contrôle fiscal	0,00		0,00	0,00
Provision pour remise en état (piste aéroport)	788 155,00	15 900,00	0,00	804 055,00
<i>provision piste</i>	788 155,00	15 900,00		804 055,00
Provision pour réhabilitation	1 446 310,00	706 800,00	24 180,00	2 128 930,00
<i>suite expertise bâtiment</i>	1 446 310,00		24 180,00	1 422 130,00
<i>handicapés sites Albi Cantepau</i>	0,00	706 800,00		706 800,00
Sous total provision pour risque & charges	3 515 349,57	930 853,51	157 725,00	4 288 478,08
Provisions dépréciation licences bar	12 605,11			12 605,11
Provisions immobilisations corporelles (œuvre d'art)	25 916,33			25 916,33
Provisions dépréciation titres de participation	0,00	56 000,00		56 000,00
Provisions sur titres immobilisés	170 895,52	64 702,00	77 995,00	157 602,52
Provisions sur actif circulant	255 496,35	32 034,74	46 515,40	241 015,69
Provision pour dep terrain aménagés	648,88			648,88
Créances clients	28 667,47	32 034,74	21 515,40	39 186,81
Prov pour deprec debiturs divers (TFC)	226 180,00		25 000,00	201 180,00

* provision relative à une œuvre d'art

Note N° 4

VARIATION DES EMPRUNTS				
	Bilan au 01/01/2019	Accroissement	Diminution	Bilan au 31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des élab crédit	298 724,24		72 667,26	226 056,98
Soldes créditeurs des banques	0,00	167 429,69	0,00	167 429,69
Intérêts courus sur emprunt	0,00		0,00	0,00
Total emprunts	298 724,24	167 429,69	72 667,26	393 486,67
Cautionnement reçus	10 718,96	16 762,00		27 480,96
Total Emprunts et dettes financières diverses	10 718,96	16 762,00	0,00	27 480,96
Totaux	309 443,20	184 191,69	72 667,26	420 967,63

NOTES SUR LE BILAN AU 31/12/2019

n° siret: 13001278400018
Code APE: 9411 Z

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

Note N° 5

ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES				
	Totaux	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab crédit (1)	393 486,67	241 423,21	152 063,46	0,00
Emprunt & dettes financières divers	27 480,96	27 480,96	0,00	0,00
Avances & acomptes	7 952,17	7 952,17		
Dettes fournisseurs	739 627,89	739 627,89		
Dettes sur immobilisations	57 100,24	57 100,24		
Dettes fiscales et sociales	262 215,68	262 215,68		
Dettes fiscales impot sur les benefices		0,00		
Autres dettes	464 580,65	464 580,65		
Produits constatées d'avance	142 535,69	142 535,69		
Totaux	2 094 979,95	1 942 916,49	152 063,46	0,00

(1) dont compte bancaire créditeur pour 167429,69

Note N° 6

CHARGES A PAYER (incluses dans les postes du bilan)	
Fournisseurs, factures non parvenues	127 375,02
Personnel, charges à payer	65 222,19
Organismes sociaux, charges à payer	32 378,46
Etat, charges à payer	25 483,27
Clients, avoir à établir	2 755,78
CCIMP - Charges à payer CCIMP	
Totaux	253 214,72

Note N° 7

PRODUITS A RECEVOIR (inclus dans les postes du bilan)	
Client factures à établir	993 978,63
TFC à recevoir	384 796,88
Etat produit à recevoir	157 880,00
Produit à recevoir	329 539,50
Intérêts courus à recevoir	2 041,36
Totaux	1 868 236,37

NOTES SUR LE BILAN AU 31.12.2019

n° siret : 130 012 784 00018

Code APE : 9411Z

Note N° 8

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

VARIATION DES IMMOBILISATIONS					
	Bilan au 01/01/2019	Accroissement	Diminution	Virement de compte à compte	Bilan au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	284 650,12				284 650,12
Immobilisations incorporelles en cours	0,00				0,00
Total immobilisations incorporelles	284 650,12	0,00	0,00	0,00	284 650,12
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 711 074,29				1 711 074,29
Constructions	14 954 370,36	428 613,11	92 663,83		15 290 319,64
Inst tech, mat & out industriels	684 668,70	45 645,36			730 314,06
Autres immobilisations	3 735 126,48	173 635,55	12 035,29		3 896 726,74
Immobilisations mises en concession	8 666 255,90				8 666 255,90
Total immobilisations corporelles	29 751 495,73	647 894,02	104 699,12	0,00	30 294 690,63
Constructions en cours	21 713,55	146 036,45		0,00	167 750,00
Total immob. corporelles en cours	21 713,55	146 036,45	0,00	0,00	167 750,00
Immobilisations financières					
Participations	838 322,46				838 322,46
Créances rattachées à des participations	645 625,60		5 625,60		640 000,00
Autres titres immobilisés	1 148 129,19	394 000,00	205 421,96		1 336 707,23
Prêts FDS de soutien & IN&MA	330 019,78	1 030 000,00	300 019,78		1 060 000,00
Autres	10 294,26	1 425,10	850,67		10 868,69
Total immobilisations financières	2 972 391,29	1 425 425,10	511 918,01	0,00	3 885 898,38
Totaux	33 030 250,69	2 219 355,57	616 617,13	0,00	34 632 989,13

Note N° 9

VARIATION DES AMORTISSEMENTS (et des provisions)					
	Bilan au 01/01/2019	Accroissement	Diminution	Virement de compte à compte	Bilan au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	263 045,04	5 212,65			268 257,69
Immobilisations corporelles					
Terrains	14 682,10	635,88			15 317,98
Constructions	8 746 807,80	558 980,33	92 663,83		9 213 124,30
Inst tech, mat & out industriels	457 902,34	54 084,29			511 986,63
Autres immobilisations	2 742 668,74	227 279,53	11 443,04		2 958 505,23
Total immobilisations corporelles	11 962 060,98	840 980,03	104 106,87	0,00	12 698 934,14
Participations		56 000,00			56 000,00
Autre titres immobilisés	170 895,52	64 702,00	77 995,00		157 602,52
Totaux	12 396 001,54	966 894,68	182 101,87	0,00	13 180 794,35

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 7C1D7FDD220545158744EA7CB2BFEFFE	État: Complétée
Objet: Veuillez signer avec DocuSign : CCI du Tarn - 31.12.2019 pour signature Etienne Alibert.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 23	Signatures: 1
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Désactivé	Florence Judis
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris	6 place de la Pyramide
	Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
	Adresse IP: 163.116.163.118

Suivi du dossier

État: Original	Titulaire: Florence Judis	Lieu: DocuSign
23/06/2020 14:38:20		

Événements de signataire

Etienne Alibert

Partner

Deloitte France Audit

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:Type de signature: DocuSign Protect & Sign
(Client ID:

DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

Émetteur de la signature: DocuSign Cloud
Signing CA - S11

Authentification: SMS (+33 6 79 63 30 27)

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

SignatureSélection d'une signature : Image de signature
chargée

En utilisant l'adresse IP: 163.116.163.123

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/nowauth/psm/tsp/sign>**Horodatage**

Envoyée: 23/06/2020 14:39:40

Consultée: 23/06/2020 14:47:51

Signée: 23/06/2020 14:48:27

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

HorodatageRécapitulatif des événements de
l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

23/06/2020 14:39:40

Remise certifiée

Sécurité vérifiée

23/06/2020 14:47:51

Signature complétée

Sécurité vérifiée

23/06/2020 14:48:27

Complétée

Sécurité vérifiée

23/06/2020 14:48:27

Événements de paiement

État

Horodatages